

Réunion extraordinaire du Conseil municipal du village de Saint-Antoine tenue le 11 juillet 2016 à l'édifice municipal à 18h00

Présent(e)s: Ricky Gautreau, maire
Mélanie Arsenault Sirois, maire-suppléante
Eugère Cormier, conseiller
Christien Goguen, conseiller
Raoul Leger, conseiller
Jean-Pierre Richard, conseiller

Employée : Bernadine Maillet-LeBlanc, directrice générale/secrétaire municipale

1. Adoption de l'ordre du jour

2016-60 Proposé par le conseiller Raoul Leger appuyé du conseiller Jean-Pierre Richard que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Conflit d'intérêt

Conseiller Raoul Leger se déclare dans un conflit d'intérêt pour le point 4 de l'ordre du jour et sortira de la salle lors de la discussion.

2. Politique 302

Conseiller Eugère Cormier fait la lecture de la politique 302, Modifications aux fossés dans son entier.

Attendu que la municipalité reçoit régulièrement des demandes de remplissages de fossés;

Attendu que les fossés servent à assurer un drainage adéquat des propriétés et de la route;

Attendu que toute modification non-approuvée peut occasionner des problèmes dans le futur;

Attendu que la firme d'ingénierie Crandall et le conseiller juridique ont révisé la politique 302

2016-61 Il est proposé par le conseiller Eugère Cormier et appuyé par le conseiller Raoul Leger que la politique 302- Modification aux fossés soit accepté tel que présenté.

Réunion extraordinaire du Conseil municipal du village de Saint-Antoine tenue le 11 juillet 2016 à l'édifice municipal à 18h00

Question sur la motion :

Conseiller Christien Goguen ne se sent pas confortable d'accepté cette politique puisque;

- le document révisé a seulement été reçu cet après-midi.
- L'ingénieur municipal a précisé que les fossés sont là pour des raisons
- À une réunion antérieure il avait été mentionné par un citoyen que l'eau inondait sur certain chemin, est-ce que ce problème serait causé au remplissage de fossés qu'il y a dans ce coin?
- Question d'assurance; Est-ce que la municipalité peut être trouvé coupable si le remplissage de fossé d'un citoyen cause une inondation sur la propriété d'un autre?

Le maire spécifie que l'ingénieur a précisé que si les travaux sont bien fait que la municipalité ne devrait pas avoir de problème et pour les assurances, ce sont les assurances de l'inondé qui va payer et par la suite celles-ci va faire un enquête pour trouver la raison.

Conseiller Eugère Cormier ajoute;

- Dans le passé, la décision de remplir ou non était à la discrétion du conseil
- Présentement la municipalité a l'avis des ingénieurs, les détails de bien faire les travaux
- L'avocat a avisé que la municipalité a certainement un risque
- Une clause est dans la politique qui réserve le droit de la municipalité d'arrêté ces travaux si ça cause des problèmes
- Le remplissage de fossé embelli la propriété des gens
- En ayant toutes ses informations pourquoi retarder l'acceptation?

Conseiller Jean-Pierre Richard, dit;

- La municipalité a déjà attendu trop longtemps;
- En ayant l'avis des ingénieurs, on va pouvoir régler des problèmes du passés.

Conseiller Raoul Leger mentionne,

- Il est d'accord avec les pourparlers du conseiller Jean-Pierre Richard
- Ne voit pas qu'il a l'expertise de questionner les recommandations de l'ingénieur.

Conseillère Mélanie Arsenault Sirois mentionne,

- Inquiétudes face aux risques sans de système d'égouts pluviales
- L'autre côté c'est certain que ça embellit la municipalité

Passe au vote; 4 oui et 1 contre

Christien Goguen vote contre la motion.

Adoptée

Réunion extraordinaire du Conseil municipal du village de Saint-Antoine tenue le 11 juillet 2016 à l'édifice municipal à 18h00

3. Embauche de l'agente communautaire

Attendu que le poste d'agente communautaire est un poste important pour le déroulement de la municipalité;

Attendu que le poste est actuellement vacant dû au congé de l'agente communautaire en poste;

Attendu que les entrevues pour remplacer l'agente communautaire ont eu lieu le 5 juillet dernier,

2016-62 Il est proposée par la maire-suppléante Mélanie Arsenault Sirois et appuyé du conseiller Raoul Leger que Tina Bitcon soit embauchée comme agente communautaire, pour la période du congé, ayant comme date d'entrée le 25 juillet 2016.

Adoptée

Conseiller Raoul Leger est sorti de la salle avant la discussion du prochain point

4. Demande –Blocs de ciment installés sur l'accotement provincial

Le maire Ricky Gautreau a lu en entier la lettre en date du 27 juin 2016 reçu de Joanne Léger Daigle et Carole Léger Bourque.

2016-63 Proposé par le conseiller Eugère Cormier appuyée de la conseillère Mélanie Arsenault Sirois que la lettre soit accepté.

Question sur la motion;

Conseiller Eugère Cormier

- Demande que la municipalité fasse 3 résolutions à propos de leur demande; en premier si la municipalité accepte qu'un banc soit installé sur l'accotement provincial, aménager le terrain avec du gazon et prolongation de 30 jours pour enlever les blocs de ciment qui sont installé sur ledit terrain.
- Si la municipalité n'accepte pas les deux premiers il ne voit pas la raison de donner un autre 30 jour.

Conseiller Jean-Pierre Richard clarifie;

- La raison de leur demande d'un autre 30 jour est que le conseil municipal a envoyé une première lettre demandant que les blocs de ciment installés sur l'accotement provincial soient enlevés et cette période se termine le 16 juillet.

Maire-suppléante Mélanie Arsenault Sirois demande

- Est-ce qu'on accordant l'installation du banc que l'on créer un précédent?
- Le gazon sera entretenu par qui et le banc?
- Est-ce que la municipalité va contre son plan rural si elle accepte?
- Est-ce que ça peut causer des problèmes à l'inspecteur en bâtiment au niveau de son travail?

Réunion extraordinaire du Conseil municipal du village de Saint-Antoine tenue le 11 juillet 2016 à l'édifice municipal à 18h00

Le maire Ricky Gautreau ajoute;

- Tous les résidents où l'accotement de 10 à 15 pieds appartient à la Province font la coupe du gazon en avant de leur propriété
- Le banc sera acheté et entretenu par le propriétaire et j'assume que la coupe du gazon aussi
- Pour tes autres points, pas certain que je comprends.

La directrice générale, Bernadine Maillet-LeBlanc, avec la permission du maire explique;

- Lorsque quelque chose est installé sur l'accotement provincial l'inspecteur en bâtiment peut le faire enlever ou déménager, ex. lorsqu'un commerce a installé son enseigne temporaire sur le terrain provincial, l'inspecteur lui a donné l'ordre de le déménager sur son terrain.

Conseiller Christien Goguen demande;

- Est-ce que ça pourrait être un danger pour ceux qui utilisent le banc si trop près du chemin?

Conseiller Eugère Cormier spécifie;

- S'assurer de mettre une distance approprié pour prévenir des blessures.
- Municipalité vise à embellir le centre du village, pourrait être un début.
- S'assurer que le banc n'est pas permanent mais qu'il ne soit pas facile de le vandalisé et/ou déménagé non plus

Conseiller Christien Goguen, continu;

- Pas certain que la décision d'installer un banc est la solution au problème; le maire Ricky Gautreau lui rappelle que la discussion est sur la lettre.

Conseiller Jean-Pierre Richard clarifie;

- Pour l'entretien dudit terrain, pour la municipalité ce serait plus dispendieux de réparer l'asphalte que de couper le gazon si jamais ça devient la responsabilité du village.

2016-64 Proposé par conseiller Eugère Cormier appuyé du conseiller Christien Goguen que l'on accorde la demande d'installer un banc sur l'accotement provincial à un minimum de 5 pieds du trottoir et que le banc ne soit pas fixe.

Adoptée

2016-65 Proposé par le conseiller Eugère Cormier appuyé de la maire-suppléante Mélanie Arsenault Sirois que l'on accorde une prolongation de 30 jours, soit jusqu'au 15 août 2016, pour déménager les blocs de ciments installés sur l'accotement provincial adjacent le terrain que porte le NID 25054479

Adoptée

Réunion extraordinaire du Conseil municipal du village de Saint-Antoine tenue le 11 juillet 2016 à l'édifice municipal à 18h00

2016-66 Proposé par le conseiller Eugère Cormier appuyé du conseiller Jean-Pierre Richard que l'on accepte que les propriétaires du terrain que porte le NID 25054479 mette du gazon sur l'accotement provincial adjacent ledit terrain.

Adoptée

Conseiller Raoul Leger revient dans la salle.

5. Levée de la réunion

La levée de la réunion est proposée par conseiller Christien Goguen.

Ricky Gautreau, maire

Bernadine Maillet- LeBlanc, greffière

Ce compte rendu a été rédigé par Bernadine Maillet-LeBlanc, directrice générale